

## ● PRISONS

18,8 %  
de surpopulation

Les prisons belges connaissent un taux de surpopulation de 18,8% (chiffres Centre international d'études pénitentiaires de l'Université de Londres). Soit 10 002 détenus pour une capacité de 8 422 places. Quelque 36,1% des détenus sont en détention préventive.

## ● AUTO

## Les immatriculations personnalisées ont la cote

Près de 4.491 Belges se sont procuré une plaque personnalisée en 2008, soit une augmentation de 27% par rapport à 2007. Il s'agit d'un record en la matière. Une plaque personnalisée avec six caractères coûte 620€, alors qu'il faut déboursier 874 € pour une plaque personnalisée de cinq caractères.

## ● ENTREPRISES

## Le nombre de faillites en hausse

En janvier 2009, 776 entreprises au total ont été déclarées en faillite en Belgique, cela représente une augmentation de 13,8% par rapport à janvier 2007. Le SPF Économie rappelle encore que l'année 2008 a été l'occasion d'un nouveau record en la matière, avec 8.472 faillites. «Le seul des 8 000 faillites est franchi pour la première fois et le précédent record, qui date de 2004, est dépassé de 7,1%», explique-t-il.

## ● FISCALITÉ

## Indemnité pour les travailleurs à vélo augmentée

La Commission des Finances de la Chambre a approuvé mercredi l'augmentation de l'indemnité due aux travailleurs qui se rendent au travail en vélo. Elle passe de 0,15 à 0,20 euro par kilomètre. Elle sera en outre indexée. Les travailleurs qui recevront un vélo de leur employeur bénéficieront par ailleurs d'une exonération fiscale

## LOGEMENT

Si-DH-78-DJ-VF-BG-

Un mariage  
«révolutionnaire»

La Société wallonne du logement va «se marier» durablement avec le privé, via deux sociétés d'économie mixte. Des PPP basés sur le long terme.

● Pascalle SIRRET

«La Société wallonne du logement (SWL) n'était plus qu'un bailleur. Il fallait qu'elle redevienne un entrepreneur! Et peut-être aussi qu'elle gagne de l'argent elle-même. C'est un peu la révolution: un vrai mariage public privé! Ça représente un fameux changement dans les mentalités», se réjouit le ministre wallon du Logement André Antoine. Ce jeudi, le gouvernement wallon va autoriser la SWL à participer à une société d'économie mixte. Et même à deux. C'est ça qui est nouveau pour la gestion publique du logement: «La SWL va travailler au sein de sociétés privées qui vont négocier au meilleur prix, sans passer par une longue procédure de marché public», fait-il remarquer. Explications.

**1. Terrains publics, moyens privés** D'un côté, le public (communes, CPAS, sociétés de logement, SWL), avec des centaines d'hectares disponibles pour le logement (près de 1 000 hectares pour la SWL), mais pas forcément les moyens pour les créer et permettre une valorisation foncière. De l'autre côté, le privé avec des capitaux et une expertise industrielle, mais pas forcément les réserves foncières. Les partenariats public privé (les PPP) permettent de faire se rejoindre les deux pôles.

**2. Première version** Dans le logement, les PPP existent depuis 2005 sous forme contractuelle: les sociétés de logement de service public passent un contrat avec un partenaire privé autour d'un projet bien précis, et la Région apporte un subside permettant de soutenir le montage des opérations. «C'est une formule "all-in": le produit fini est livré tel quel», commente André Antoine. Depuis 2005, 5 600 dossiers

de logements ont été rentrés (1 million €/an au budget wallon). Depuis juin 2008, on a quitté la phase expérimentale: un arrêté permet à tout opérateur immobilier public (commune, agence immobilière sociale, SWL, etc.) de bénéficier d'une aide de la Région pour le montage d'une PPP.

**3. Version «révolutionnaire»** La nouveauté, après cette phase expérimentale et l'ajustement de 2008, c'est la création de deux sociétés d'économie mixte. «Ce n'est plus contractuel, c'est structurel», souligne-t-il. Autrement dit, les deux sociétés, au sein desquelles la SWL sera présente à 25%, sont supposées durer. Ensemble, elles doivent créer minimum 200 logements par an pendant 7 ans (déjà 4 projets sur la table, à Mons, Ottignies, Hognoul et Huy). Elles vont travailler à la création de logements et à leur valorisation comme le font des privés face à d'autres privés: pas besoin de passer par une procédure de marché public «qui prend un temps fou», répète Antoine. «C'est de la souplesse et c'est une mobilisation plus forte des capitaux privés, pré-sens à 75% dans les deux sociétés (le consortium Crédit agricole Immobilier de France - Projenor - Trevi pour la 1<sup>re</sup> société, Dexia - Immo-cita pour la seconde, NDLR) et, en plus de valoriser ses réserves foncières, la SWL touchera des dividendes.»

**4. Pourquoi maintenant?** André Antoine l'admet: «On a perdu du temps en voulant travailler avec Immo-cita (SRI) en 2007. Ça n'a pas marché. Aujourd'hui, Immo-cita revient... mais les personnes ont changé. Et on a procédé à un appel général aux candidats.» Pas trop libéral, tout ça, pour un cdH? Antoine sourit: «Pas du tout, c'est très centriste: nous sommes au croisement du public et du privé!»



## Rapport de la SWL: «Loin du discours d'Antoine!»

Le 16 février, le conseil d'administration de la Société wallonne du logement (SWL) prenait connaissance d'un rapport d'évaluation portant sur les programmes d'investissement en nouveaux logements. Le député wallon Hervé Jamar (MR) a mis la main dessus. Et si le député de l'opposition avait voulu remettre lui-même en cause le travail d'André Antoine, il n'aurait pas trouvé meilleurs arguments.

Que dit ce rapport? La SWL constate que les nouveaux logements du plan d'ancrage communal mettent un certain temps à sortir de terre. «On est loin des discours d'Antoine qui promettait 10 000 nouveaux logements sur la législature à raison de 2 000 par an: pour l'ancrage 2007-2008... 6 logements sont réalisés. Et si on remonte à 2004, on en a 662», constate Hervé Jamar. «Je le reconnais aisément, dans le secteur, rien n'est jamais facile.»

Mais ce qui lui paraît le plus intéressant dans ce rapport, ce sont les nombreuses recommandations de la SWL pour remédier aux «len-

teurs, à la complexité croissante du secteur, au manque de professionnalisme et de rigueur» du côté des sociétés de logement de service public («En Wallonie, on a le record de ce côté avec 67 sociétés!», rappelle Jamar). La SWL considère qu'il va falloir réfléchir à «la nécessité de poursuivre les fusions de sociétés ou de rassembler et coordonner les ressources humaines» de plusieurs SLSP. Elle suggère aussi, pour «clarifier le secteur du logement public», de mieux coordonner les activités des différents intervenants publics et/ou de reprendre certaines compétences aux sociétés de logement «pour certaines opérations complexes, atypiques, négligées...». Cela à quelques mois de la fin de la législature.

Pour Hervé Jamar, «tout cela est à la fois honnête et interpellant. Mais ça confirme mes craintes et ça ne peut pas rester sans suite. En tout cas, ça veut dire qu'un peu de modestie s'impose du côté du ministre et qu'il n'y a pas lieu de pérorer en prétendant qu'on fait dix fois mieux que les précédents!»

P.S.

0% d'intérêt  
intéressant

Royal Boch en faillite:  
les syndicats se mobilisent

**LA LOUVIERE** ● Les organisations syndicales ont lancé un appel à la mobilisation afin de soutenir des actions prévues jeudi à la fois sur le site louviérois de la Manufacture Royal Boch et au tribunal de commerce de Mons, où le dépôt de bilan de la faïencerie est prévu en matinée. CSC et FGTB estiment qu'il existe, pour la faïencerie, une possibilité d'avenir industriel misant sur une production artisanale et des produits à haute valeur ajoutée. Les syndicats réclament ainsi le rapatriement à La Louvière du dépôt de Royal Boch à Ronlich (7 travailleurs) et la poursuite de la collection Boerenbont. Ces célèbres services de table, dont la base est fabriquée à Taiwan et

au Portugal, assurent environ la moitié du chiffre d'affaires de la faïencerie, selon les syndicats. «C'est le service traditionnel du ménage hollandais», explique Luigi Giuliano, de la CSC Bâtiment. Cette activité au moins peut-être viable à moyen ou à long terme. Si l'on y ajoute le rapatriement du dépôt de Ronlich, il est possible de développer un projet viable à La Louvière. Mais pas sur le site actuel, dont les machines sont surdimensionnées. Pour Bernard de Gerache, président du conseil d'administration de la Manufacture Royal Boch, la mise en faillite était devenue inévitable. Il croit toutefois en l'avenir de la marque.

